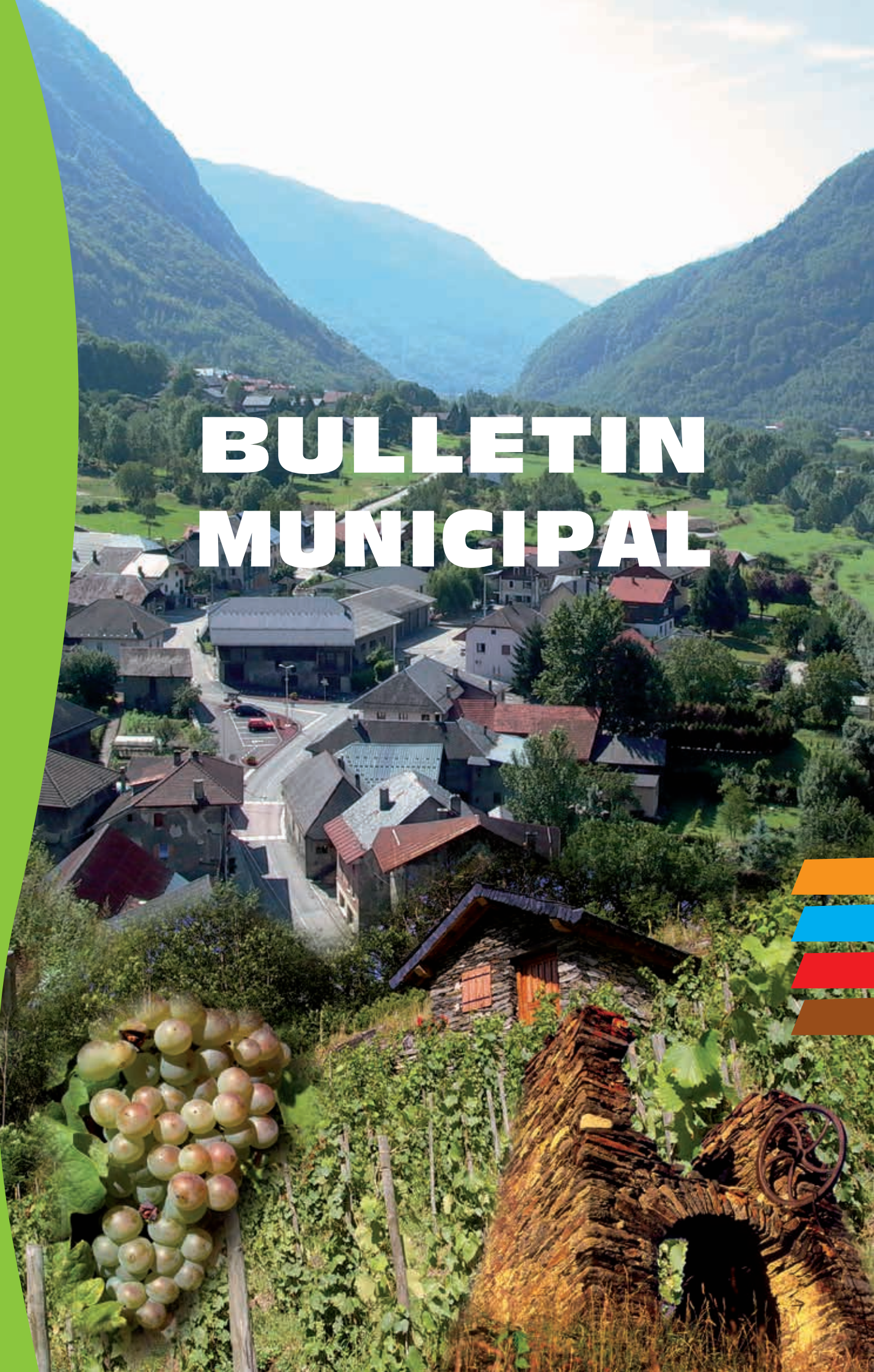


2013

CEVINS

BULLETIN MUNICIPAL





Mot du Maire

Chères Cevinoises, chers Cevinois,

C'est la première fois que je m'exprime directement à vous, et croyez moi c'est un véritable honneur de vous présenter ce bulletin municipal.

Dans un contexte national particulièrement difficile, en raison de la crise économique mondiale, je pense très fort à toutes celles et ceux d'entre nous qui vivent actuellement dans l'épreuve et la difficulté : demandeurs d'emplois, salariés et retraités précaires, jeunes Cevinois qui ont quitté leur famille pour leurs études ou pour un emploi... Je pense également très fort à toutes celles et ceux parmi nous qui ont perdu un être cher, et celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans la solitude ou la maladie...

Je vous adresse à tous un message sincère de solidarité, de force et de courage !

Mon petit clin d'œil de ce début d'année 2013, je l'adresse à Madame BOUVIER Jeanne qui a rejoint avec dynamisme, le 15 décembre 2012, Madame LEGREE au rang des Centenaires Cevinois. Mes profonds respects pour votre longévité Mesdames !

Au niveau municipal, l'année 2012 s'est terminée dans l'apaisement, et nous retrouvons tout doucement le calme et la sérénité qui caractérisent si bien notre village. Les élections municipales partielles de Janvier 2012 ont eu le mérite de faire vivre la démocratie locale, et je tiens à remercier individuellement tous les élus pour leur implication en faveur de la commune. Tout particulièrement, je salue l'engagement du premier Adjoint Monsieur Bernard PIVIER.

En 2012, notre collectivité s'est attachée à poursuivre son développement, et les travaux qui y ont été entrepris l'ont démontré. L'année 2013 devrait être une année charnière, pour lancer des études, et prévoir des nouveaux projets d'aménagement. La Commission Travaux étudiera un maximum d'options possibles.

Le développement de la commune s'établit également en fonction du travail fourni par les employés communaux, et hormis quelques ajustements, je tiens à tous les féliciter pour leur travail, leur polyvalence et leur assiduité.

Félicitations et pleins remerciements aux entreprises locales et au groupement foncier viticole de Cevins, qui contribuent également au rayonnement de notre commune.

Chères Cevinoises, chers Cevinois, je vous souhaite à tous une excellente année 2013 !

Karim AMELLAL
Maire de CEVINS

I. VIE MUNICIPALE

Commission Travaux - Urbanisme - Voirie

L'année 2012 a commencé de façon particulière du fait du changement de municipalité. Mais ce changement n'a pas empêché la commune de continuer le programme des travaux prévus.

Plusieurs réflexions ont été menées concernant divers chantiers :

- **Le canal du moulin** passe dans le sous-sol d'une maison située à la roche et du fait de l'usure du temps, les inondations dans celui-ci étaient fréquentes. La pose d'un tubage d'un diamètre de 500 mm sur 60 mètres de long à l'intérieur du canal a été réalisée par l'entreprise **SOFERMAT** pour un montant de 18 247.11 €.



Dans le même secteur, le Syndicat des Vernays nous permettait de résoudre deux gros problèmes :

La rénovation du réseau d'eaux usées de la Roche, (travaux en cours) dont le diamètre n'était plus adapté à la vie d'aujourd'hui et détérioré par le temps, provoquait des inondations chez certains particuliers.

Le remplacement de ce conduit, et la modification du tracé, nous permet de résoudre le problème de la rupture de ce même conduit qui passe sous l'usine MERSEN.

Le cabinet d'études **Vial** s'occupe de la maîtrise d'œuvre et c'est l'entreprise **Martoïa** qui effectue les travaux pour un montant estimé à 46 260.63 €, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Vernays.

- **La route de Luy de four** a connu aussi un petit chantier avec la pose d'un réseau d'eau pluviale par l'entreprise **Laurent TP** pour un montant de 10 500.00 €



- Le projet de la **numérotation** des maisons et la **nomination des rues** de Cevins est achevé également. Il reste encore quelques plaques de numérotation à votre disposition en mairie, qui devront être récupérées au plus tôt ! Cela permettra aux différents services de gendarmerie, pompiers, EDF, livreurs, etc... de se déplacer plus facilement sur notre territoire grâce à la technologie GPS.

- **Salle des fêtes** : l'étude menée en 2011 pour la mise en conformité des normes accessibilité pour PMR (personnes à mobilité réduite) a débouché sur des travaux, qui ont débuté le 19 Novembre et devraient se terminer pour le 15 Mars 2013.

Au programme des travaux, sont prévus :

- La création de places réservées,
- Une rampe d'accès pour personnes handicapées
- L'accessibilité de la salle des fêtes,
- La mise en conformité des sanitaires,
- La réfection totale du bar,
- La réfection des sols, réfection du hall d'entrée.

L'accessibilité de la grande salle sera modifiée également pour répondre aux nouvelles normes. Le montant du devis estimatif de ses travaux s'élève à 150 000.00 €, subventionné à hauteur de 38 927.00 € par le Conseil Général.

- **Matériel communal** : l'équipement de la commune n'est pas en reste

non plus. Un gros effort a été fourni cette année avec l'acquisition d'un 4x4 pour un montant de 33 284.88 €, subventionné par le conseil général à hauteur de 6 859.00 € (commandé en 2011 et réglé/livré début 2012).



Il faut noter également l'achat d'une nouvelle lame de déneigement à 16 744.00 € que nous avons réceptionné 1 ou 2 jours avant les premières neiges. Cette dernière a été très appréciée pour la qualité du travail effectué.

A cette occasion, nous demandons aux particuliers de stationner leurs véhicules sur leur propriété quand cela est possible. Cela facilite le travail de déneigement, diminue les risques de dégradation du matériel, et minimise les bourrelets de neige sur la chaussée.



2013 verra l'achat d'autres matériels d'équipement que nous étudierons en commission.

Projet 2013

- La création d'un nouveau parking verra le jour à Luy de four.
- Une réflexion sera menée à Bornand et à la Roche pour améliorer le stationnement des véhicules.
- La rénovation du second appartement de la Fruitière devra amener une famille sur Cevins, celui-ci sera refait à neuf normalement avant la rentrée scolaire.
- Puis les locaux techniques du vernays devraient être mis à l'étude afin d'aménager ceux-ci au mieux.
- Prochainement, nous devons nous pencher également sur l'aménagement du secrétariat de mairie, et de l'accueil au public.
- Aménagement devant l'église et le cimetière.

Malgré les difficultés rencontrées tout au long de l'année qui m'ont demandé un important investissement, je pense que nous pouvons dresser un bilan positif pour l'année 2012.

Pour la nouvelle année, nous souhaitons réaliser plusieurs projets sur divers secteurs, en espérant répondre au mieux à l'attente des Cevinois(es) sachant qu'il est toujours difficile de définir et trier les priorités.

L'ensemble du Conseil Municipal reste à votre écoute pour lui faire part de vos préoccupations.

Je vous présente, ainsi qu'à vos proches, mes vœux les plus sincères pour l'année 2013.

Bernard PIVIER

Premier adjoint au Maire, et président de la commission travaux, urbanisme, voirie

Commission Finances

En raison des élections municipales partielles, le budget principal 2012 et le budget eau 2012 ont été votés cette année tardivement, lors de la séance du Conseil Municipal réuni le vendredi 13 Avril 2012. En voici les éléments synthétiques :

BUDGET PRINCIPAL 2012 :

- Section de fonctionnement : 697 739 Euros
- Section d'investissement : 550 473 Euros

BUDGET EAU 2012 :

- Section de fonctionnement : 154 983 Euros
- Section d'investissement : 222 150 Euros

L'exécution du budget 2012 reflète les orientations de la commune. Plusieurs efforts ont été déployés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, de sorte à limiter les pertes financières occasionnées par les baisses de recettes liées à la conjoncture.

A noter que pour 2012, les taux d'imposition sont restés identiques à 2011, et qu'aucune augmentation n'a été votée :

- 5% pour la Taxe d'Habitation,
- 7.45% pour la Taxe sur le Foncier Bâti,
- 78.64% pour la Taxe sur le Foncier non Bâti.

Le produit attendu pour 2012 était donc de 118 899 Euros.



A noter également qu'un prêt de 70 000 Euros a été contracté pour financer les travaux de réhabilitation du hall d'entrée et des sanitaires de la salle des fêtes, pour la mise en conformité du bâtiment aux normes Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Pour 2013, nous souhaitons poursuivre notre gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, afin d'améliorer notre capacité d'épargne, et préserver notre capacité d'investissement.

Karim AMELLAL
Président de la Commission Finances

Commission Communication et Gestion du Personnel

En 2012, les élus composant cette commission ont travaillé sur deux axes majeurs :

1) celui de la communication et de la transparence, en proposant un nouveau site Internet, www.cevins.fr. L'objectif poursuivi étant double :

- rapprocher les Cevinois de leurs élus pour favoriser les interactions, et faire vivre la démocratie locale.

En somme plus de transparence, pour plus de proximité!

- proposer une image positive et moderne aux personnes extérieures à la commune, avec un outil efficace permettant de compiler un certain nombre d'informations qualitatives sur une plate-forme unique.

Valorisons le patrimoine de notre commune, ainsi que son histoire et ses paysages !

2) celui de la gestion du personnel. Qu'il s'agisse des travaux d'aménagement de la commune, du

fonctionnement administratif de la mairie ou de la poste, de l'entretien de l'école ou de la salle des fêtes, nos employés communaux font tous preuve d'un volontarisme et d'un dévouement total, et veillent à vous proposer au mieux un service public de qualité. Pour poursuivre alors le développement de notre collectivité, et optimiser ses modes de fonctionnement, les élus de la Commission travaillent actuellement sur un projet de Règlement Intérieur afin de clarifier un certain cadre réglementaire, pas forcément connu de tous. Celui-ci, établi conjointement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, sera proposé au Conseil Municipal en 2013 pour approbation.

Ces deux axes de travail sont prioritaires et répondent à un réel besoin. Il conviendra de les développer ou de les enrichir ; nous sommes donc à votre écoute pour toute problématique nouvelle !

Karim AMELLAL

Président de la Commission Communication et Gestion du Personnel

[CEVINS.FR, LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE](http://www.cevins.fr)



Proposé en début d'année 2012, le site Internet de la commune a vu le jour en octobre. Il se veut être une vitrine de la commune où chacun pourra à son rythme découvrir le village : les quartiers, les hameaux, le vignoble, mais aussi les alpages avec les parcours de randonnée.

Cevins.fr est aussi un outil de présentation de la municipalité : un bref portrait de vos élus et des commissions auxquelles ils appartiennent. Les membres du personnel communal sont également présentés ainsi que les fonctions qu'ils occupent.

Les comptes rendus des conseils et les bulletins municipaux sont téléchargeables dès leur publication.

En plus des avis de la municipalité en première page,

vous pourrez également accéder, en ligne, à toute une série de démarches administratives qui vous éviteront de vous déplacer que ce soit pour vos problèmes d'urbanisme, d'État civil, d'immatriculation ou même d'inscription sur les listes électorales... De nombreux liens vers les sites gouvernementaux, sont de toute façon accessibles depuis le site.

Enfin cet outil est une interface entre la population et les élus, aussi, pour toute préoccupation, n'hésitez pas à contacter chacun d'entre eux par l'intermédiaire de la page contact.

Un site Internet n'est pas figé, il est appelé à évoluer au fil de l'actualité, en fonction des besoins de la commune mais aussi avec les idées des Cevinois car chacun d'entre eux pourra contribuer à l'enrichissement du site en proposant des photographies, des parcours de randonnée, en présentant une passion, un personnage, une curiosité du village...

Pour cela il vous suffit de contacter le webmaster du site via la page contact. Les associations du village peuvent d'ailleurs se manifester pour étoffer la page qui leur est dédiée.

Samuel DELTOUR

Courriel de la mairie : mairie.de.cevins@wanadoo.fr

Commission Aménagement du Territoire

En 2012, cette commission s'est essentiellement intéressée au projet de la coupe à câbles, initié conjointement avec l'ONF. Vous trouverez ci-contre un article récapitulatif :

Organisation de l'exploitation forestière par câble :

Utilisation d'un 'câble-mât' positionné à la fin de la route forestière, en bas de la coupe. Il s'agit d'un support télescopique équipé d'un treuil, sorte de téléphérique pour transporter les bois sans qu'ils traînent au sol. Un câble d'une longueur de 700m est accroché au sommet de la coupe sur un support fixe lui-même haubané. On parle de 'ligne de câble'. A Cevins, il a fallu 5 lignes de câble pour couvrir la parcelle. Le positionnement de ces lignes sur le terrain est la toute première opération à réaliser. Les bois à prélever sont ensuite marqués par l'ONF, c'est le 'martelage'. Les arbres sont abattus dans une bande de 40m de part et d'autre de la ligne de câble. Ils sont accrochés entiers, sans ébranchage, en longueur de 14 m, par un filin sur un chariot transporté par le câble et descendus ainsi vers la place de dépôt. Ils sont ensuite ébranchés mécaniquement et tronçonnés. Les billons (portion de troncs) sont classés par qualité selon leur destination : fabrication de charpente ou de palette (qualité inférieure). Les parties des arbres non utilisables sont valorisées en combustible bois-énergie par broyage.

La récolte, de 2800 m³, est commercialisée en totalité aux SCIERIES DE SAVOIE à Rognaix. Ce volume se répartit en 40% de qualité charpente (bois de construction) et 60 % de qualité palette (bois d'emballage). Une cinquantaine de m³ de bois énergie ont été vendus à l'entreprise NANTET, à Petit-Cœur.

Avantages du débardage des bois par câble :

Permet la récolte de bois et l'entretien de la forêt dans des zones où il n'existe pas de pistes forestières ou en terrain difficile (forte pente, rochers, sol instable...),
Absence d'impact sur le sol de la parcelle forestière,
Préservation des jeunes plants, la 'régénération' qui assurera le renouvellement de la forêt,

Amélioration des conditions de travail du bûcheronnage : supprime la pénibilité et la dangerosité de l'ébranchage des arbres (effectué par une machine sur la place de stockage en bas de la coupe).

L'exploitation forestière par câble est une technique bien adaptée aux zones de montagne. Elle est plus onéreuse que l'exploitation classique par tracteur forestier mais évite les coûts d'entretien ou de remise en état des pistes forestières. Elle préserve les sols ainsi que la régénération future de la forêt et limite l'impact visuel et paysager de l'intervention.

Le développement de l'exploitation par câble est un objectif des politiques forestières publiques : au niveau du territoire d'Arlysère à travers la Charte Forestière, du département de la Savoie et du massif alpin tout entier. En pays de Savoie plusieurs entreprises de travaux forestiers se sont équipées en matériel de débardage par câble pour répondre à la demande. Dans le cadre de cette politique, la commune de Cevins a bénéficié d'aides du Conseil Général pour réaliser ce chantier.

Avec un revenu net de 13 €/m³, le résultat final n'est pas au niveau espéré initialement ; il y a plusieurs raisons à cela :

* le pourcentage de qualité palette (bois de qualité médiocre) a été plus élevé que prévu.

* le ralentissement de l'activité économique impacte directement l'industrie de la palette, et donc les prix.

Toutefois, ce résultat reste très acceptable si on le compare au même type de coupe vendue sur pied, aux conditions actuelles du marché.

Hervé SAMPITTE
ONF



Commission Vie Associative Ecole - Culture, Jeunesse et Sport

Pour l'année 2011-2012, le groupe scolaire de notre village accueillait 55 enfants au sein de son établissement. A de jour, nous comptons 63 élèves répartis en 3 classes et espérons avec la construction du lotissement Le Colombier voir ce chiffre toujours progresser afin de garder nos trois classes, malgré les exigences au niveau des effectifs demandés par l'éducation nationale.

Au cours de cette année écoulée, l'acquisition de sept ordinateurs est venue compléter ceux déjà existants afin que chaque enfant

puisse travailler individuellement. Puis une classe a été équipée d'un tableau blanc interactif afin de renforcer l'attention des enfants et de leur permettre d'utiliser l'outil informatique quotidiennement.

Nous notons également une fréquentation croissante d'enfants à la cantine scolaire.

De plus, voici quelques investissements prévus pour l'année 2013 :

- Une subvention d'un montant de 2 000 euros sera accordée afin de permettre aux élèves du cycle 3 de partir en classe de mer à Beg Porz en Bretagne.

- Acquisition d'un appareil photo numérique,
- Renouvellement de trottinettes.

Enfin, nous attendons de savoir comment va évoluer le rythme scolaire, pour nous projeter sur l'évolution de la semaine à 4 jours ½.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2013 à vous et à vos êtres chers. Que celle-ci soit remplie de bonheur et surtout de santé.

La commission école

CCAS

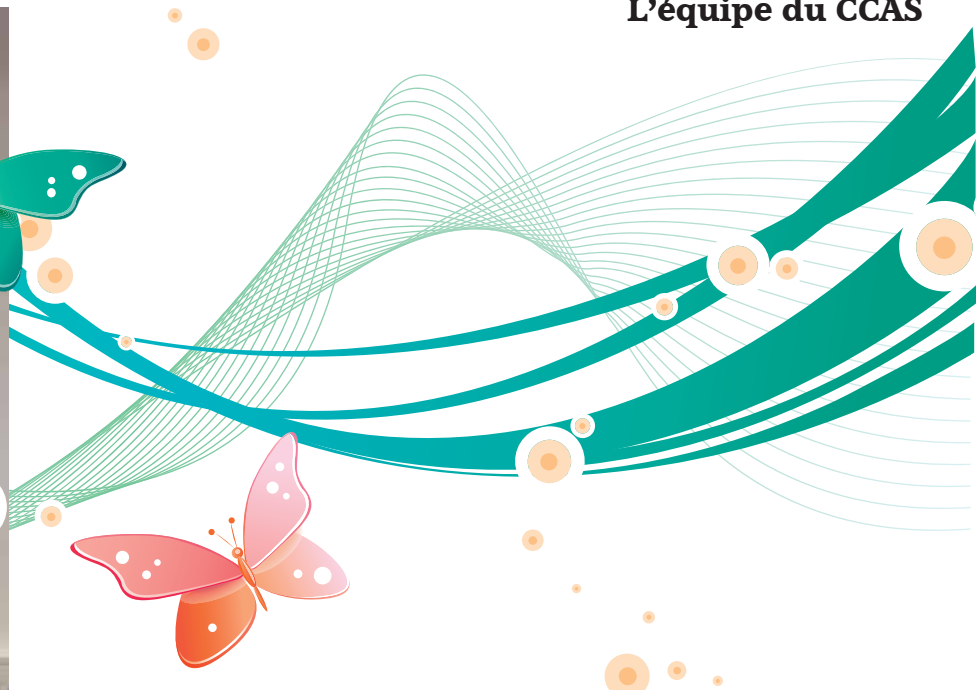
En 2012, ont été organisés sur notre commune, dans une ambiance toujours aussi conviviale :

- le repas des Sages,
- la distribution des colis de Noël,
- la visite de notre centenaire, Mme Jeanne BOUVIER (photos ci-dessous).

Merci à tous les bénévoles qui nous accompagnent et bonne année à tous !

Les membres du CCAS sont : Karim AMELLAL, Annie COMBAZ, Jean MARQUES, Jean-Pierre PIVIER, Nadine POINTET, Sébastien PIVIER (membres élus) ; ainsi que Nicole DUNAND, Liliane LACHENAL, Pierre LACROIX, Agnès NAULIN, Valérie POINTET.

L'équipe du CCAS



SERVICE DECHETERIE CO.RAL



A chaque déchet son bac... Où jeter ses déchets ?

Je trie... mes déchets ménagers

Dans la Commune de Cevins, 3 sites équipés de conteneurs de tri bleu, jaune et vert permettent de trier les emballages ménagers. Ces sites sont situés vers l'église, sur la ZA Le Vernay et aux Marais.

Le conteneur bleu est destiné au papier, sous toutes ses formes (brochures, annuaires, catalogues...). Notez que les enveloppes à fenêtres en font partie. Les cartonnettes sont aussi acceptées contrairement aux cartons marron, qui doivent être amenés en déchèterie.

Dans le conteneur jaune, déposez les bouteilles et les flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages ménagers en métal. Les autres plastiques (barquettes en plastique de traiteur, bacs de crème glacée, pots de yaourt, boîtes d'œufs en plastique, couches de bébés...) n'y ont pas leur place et doivent aller aux ordures ménagères.

Et le conteneur vert, c'est pour le verre. Mais attention à ne mettre que le verre des emballages ménagers tels que bouteilles, pots et bocaux. Tous les autres types de verres comme la vaisselle (y compris le verre à boire !), les ampoules, les vitres y sont refusés et doivent être déposés en déchèterie.



Conteneurs de la ZA Le Vernay

Pour faciliter votre geste de tri, des sacs de pré-collecte sont à votre disposition gratuitement en mairie.

Que deviennent les déchets triés ?

Les contenus des conteneurs jaunes et bleus sont dirigés au centre de tri de Gilly-sur-Isère afin de séparer les déchets selon leur matière. Ainsi ce sont 9 catégories de déchets qui sont envoyées vers les usines de recyclage pour y être recyclées. Le verre est quant à lui acheminé chez des verriers qui le trient et le recyclent.

Seulement ce qui n'est pas recyclable finit dans le bac d'ordures ménagères. Ce bac n'est jamais re-trié. L'ensemble de ces déchets sont incinérés à l'Unité de valorisation énergétique de traitement des déchets (UVETD) de Chambéry. Attention ! Une bouteille en verre jetée dans le bac d'ordures ménagères ne sera pas recyclée mais brûlée.

Nos déchets en 2011*,

Ce sont **14665 tonnes** de déchets ménagers

---> **dont 3684 tonnes de déchets recyclés :**

* 422 tonnes dans le bac Jaune

* 1780 tonnes dans le bac bleu

* 1482 tonnes dans les conteneurs à verre

---> **dont 99 tonnes** permettent de produire de l'énergie et du compost par méthanisation

---> **dont 10882 tonnes d'ordures ménagères** incinérées

* Pour l'ensemble de la Co.RAL

Les déchets non-ménagers, encombrants, toxiques ou dangereux sont collectés en déchèterie : gros cartons, encombrants, vieux réfrigérateurs, bois, vieux sèche-cheveux, piles, huiles usagées, bouteilles de produits toxiques, déchets électriques, électroniques et électroménagers, déchets toxiques tels que phytosanitaires et peintures... Le gardien vous aiguillera vers les bennes adaptées. Ainsi, ces déchets bénéficient d'une dépollution et/ou d'une valorisation adaptée. Les habitants des 18 communes de la Co.RAL peuvent se rendre dans les déchèteries de Gilly-sur-Isère, Ugine et La Bâthie, qui a été récemment rénovée.

Déchèterie de Gilly-sur-Isère (ZI de Terre-Neuve)

du lundi au samedi 8h30-12h30 / 13h30-18h - dimanche 8h-12h30

Déchèterie d'Ugine (ZI des Bavelins)

mardi, jeudi et samedi 8h-12h30 / 13h30-17h - dimanche 8h-12h30

Déchèterie de La Bâthie (Langon)

lundi, mercredi 13h30-17h - jeudi 9h-12h30 - samedi 8h-12h30 / 13h30-17h



Renseignements, conseils : 04 79 10 03 68, animateursdutri@coral.fr ou www.coral.fr

Consultez le Guide Pratique Déchets de la Co.RAL et le Guide des Déchèteries sur www.coral.fr

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE SYNDICAT DES VERNAYS



Historique

Créé en avril 1997, le Syndicat Intercommunal des Vernays (SI des Vernays) regroupe les communes de Cevins, Rognaix et Saint-Paul-sur-Isère. Il assure la gestion, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement du réseau d'assainissement collectif des trois communes ainsi que les collecteurs Rognaix/Saint-Paul-sur-Isère et Cevins/Saint-Paul-sur-Isère. Il faut ajouter, également, les trois débitmètres installés en dehors du périmètre de la station d'épuration, ainsi que la station d'épuration construite sur le territoire de la commune de Saint-Paul-sur-Isère, y compris son poste de relèvement et sa conduite de refoulement.

Ce Syndicat s'est substitué aux communes pour l'ensemble de leurs droits, devoirs et obligations en matière de service de collecte, de transport et de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.

Installé à la Mairie de Saint-Paul-sur-Isère, le Syndicat est administré par un Conseil Syndical qui compte 12 élus : 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour chaque commune adhérente. Le Président du Syndicat est Alvaro MARSON, Maire de Rognaix;

Antoine LOMBARDO en est le 1er Vice-président et Daniel LONGOBARDO le 2ème Vice-président. Les autres délégués titulaires sont Karim AMELLAL (Maire de Cevins), Bernard PIVIER (Cevins), Jean-Pierre GUILLOT (Saint-Paul-sur-Isère), Corinne PATAINI (Saint-Paul-sur-Isère), Victor COLLIARD (Rognaix), Charles AUVERT (Rognaix). Auparavant, le Syndicat avait été présidé par Evelyne BLANC (Saint-Paul-sur-Isère) jusqu'en 2002, par Denis PERROUX (Cevins) jusqu'en 2008, par Eric RIGOTTI (Cevins) jusqu'en 2011.

Lors de leur adhésion au Syndicat, chaque commune avait un niveau d'équipement en réseau et en traitement des eaux usées différent. Ainsi, les communes de Rognaix et Saint-Paul-sur-Isère avaient, avant 1997, consacré une grande partie de leur budget à améliorer leur réseau de collecte notamment avec la mise en place de réseaux séparatifs Eaux Usées/Eaux Pluviales. La commune de Saint-Paul-sur-Isère avait même engagé la construction de la station d'épuration. La commune de Cevins, quant à elle, qui accusait un fort retard dans ce type d'équipement lors de son adhésion au Syndicat, s'est vue attribuer l'essentiel des budgets d'investissement de ces dernières

années. Ainsi plus de 525 000 € ont été investis sur la commune de Cevins entre 2005 et 2012 en création et remplacement de réseau. Par ailleurs, dans la même période, 65 000 € ont été consacrés à Saint-Paul-sur-Isère pour la protection du collecteur qui longe l'Isère et 48 000 € à Rognaix pour l'extension d'un réseau permettant d'alimenter un lotissement. Dans cette même période, le Syndicat a contracté un emprunt de 300 000 € pour financer ces équipements.

Ressources

Les ressources du Syndicat proviennent, essentiellement, de la taxe d'assainissement perçue auprès des ménages raccordés au réseau de collecte. Cette taxe comprend une partie fixe qui correspond à l'abonnement (reversée pour partie à l'Agence de l'Eau) et une partie variable qui correspond à la consommation d'eau de chaque abonné pour l'année civile écoulée multipliée par un prix au m³ voté par le Conseil Syndical chaque année.

La PAC (Participation pour l'Assainissement Collectif) qui s'est substituée dernièrement à la PRE (Participation de Raccordement à l'Egout) vient aussi compléter le dispositif des recettes du Syndicat. Cette participation est perçue

lors du raccordement au réseau d'un nouvel abonné dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'une construction existante qui n'était pas raccordée. Le montant de cette participation est voté par le Conseil Syndical chaque année et est actuellement de 2 200 € par logement raccordé.

Les travaux d'investissement peuvent aussi faire l'objet de subventions délivrées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général. Si les taux de subvention pour l'assainissement ont pu atteindre 60 % à une époque, ils ont depuis fortement été réduits, le taux maximal auquel peut prétendre le Syndicat actuellement est de 28 %. Le Conseil Général est en train de réviser et réduire

fortement le périmètre des travaux d'investissement subventionnables.

Organisation

Au-delà du Conseil Syndical (voir plus haut) et des élus délégués qui assurent une partie de la mission de fonctionnement du Syndicat, dès sa création des employés recrutés ont assuré le fonctionnement administratif et technique du Syndicat. Ces employés recrutés, souvent dans le cadre d'emploi aidé, ont été difficiles à fidéliser jusqu'en 2005. De 2005 et ce jusqu'en 2011, une plus grande stabilité a été constatée avec malgré tout en parallèle quelques dysfonctionnements constatés sur le plan administratif et réglementaire. Le départ en congé longue durée du

salarié et la particularité du poste ont amené le Syndicat à réorganiser l'activité en 2 pôles distincts, administratif et technique et d'introduire la délégation de service public. Ainsi, le traitement de la partie administrative a été confié au Pôle administratif de la Co.RAL et la partie technique fait l'objet d'un marché avec la Lyonnaise des Eaux dans le cadre de conventions pour une durée de 3 ans. Le coût annuel engendré par ces conventions est équivalent au coût annuel du salarié. Des économies ont, par ailleurs, été faites avec la suppression d'un véhicule, de son entretien et de l'assurance s'y rattachant ainsi que des abonnements de téléphone mobile etc...

Fonctionnement

Fonctionnement

-Administratif, vous rencontrez un problème sur votre facture, vous avez une question d'ordre administratif, vous pouvez contacter Danielle GUERIDON à la Co.RAL :

Tél : 04 79 10 09 08

Fax : 04 79 10 01 81

Email : danielle.gueridon@coral.fr

-Technique, vous rencontrez un problème technique d'égout bouché en dehors de la partie privée c'est-à-dire après votre raccordement au réseau. Vous pouvez contacter le délégué Président ou Vice-Président de votre commune :

MARSON Alvaro pour Rognaix, tél 04 79 38 21 94 en mairie qui transmettra ou email : amarson@autocam.fr

LOMBARDO Antoine pour Cevins, email : antoine.lombardo@futurtransactions.com

LONGOBARDO Daniel pour Saint-Paul-sur-Isère, email : dlongobardo@free.fr

Pour tous les autres cas techniques, contactez le Président Alvaro MARSON.

Les prochains projets

-Remplacement de la conduite d'eau usée de « La Roche » sur la commune de CEVINS : coût 50 000 €.

-Révision du Schéma Directeur d'Assainissement des 3 communes membres et mise à jour des plans de réseaux : coût 20 000 €.

-Campagne de contrôle de conformité des raccordements Eaux Usées.

Rappelons, par ailleurs, que l'Assainissement individuel, quant à lui, est géré par la Co.RAL (Communauté de Communes de la Région d'Albertville).



Association de l'Union Fédérale des Anciens Combattants de Cevins



Nous avons, sur la commune de Feissons, une stèle à la mémoire de deux Cevinois POINTET Alexandre et POINTET Rémi tués au cours des combats du 10 Août 1944.

Jusqu'à la fin de l'année 2011, l'entretien et le fleurissement de la stèle étaient assurés par deux membres des Anciens Combattants de l'Union Fédérale et de l'Armée Secrète.

Le 10 Octobre 2011, nous avons demandé à la municipalité que la commune prenne en charge l'ensemble des travaux.

Le compte-rendu de la commune répondait par un avis favorable.

Au début de l'année 2012, Monsieur le Maire nous informait qu'il faisait le nécessaire pour satisfaire notre demande. Cette décision a permis à la cérémonie annuelle du Souvenir du 10 Août 1944, organisée par l'A.N.A.C.R., de se dérouler dans de bonnes conditions.

Nous avons, également, apprécié la décision de la municipalité d'avoir réservé une rue appelée «rue du 10 Août 1944».

Nous présentons nos meilleurs vœux à toute la population.

Association de l'U.F.A.C.

L'écho de Secheron

L'année 2012, qui vient de se terminer, aura marqué l'investissement de chaque musicien pour le maintien de l'association. Un grand merci à eux.

Car en effet, l'effectif est, à ce jour, de 12 musiciens. Il ne cesse de diminuer au fil des ans. Malheureusement, il faut savoir que ce phénomène n'est pas isolé, il touche l'ensemble des batteries fanfares du département et de la région.

Malgré tout, l'effectif en place continue de répondre présent à chaque demande : cérémonies (8 Mai, 11 Novembre, Guerre d'Algérie ou souvenirs de victimes...).

Ils sont également présents pour la vente PAIN/POULETS, qui se déroule, chaque année, en Juin. Cette manifestation est, à chaque fois, un véritable succès et elle est toujours bien reçue par la population. La seule ombre au tableau, la traditionnelle aubade du 1er Janvier qui n'est plus assurée depuis 3 ans et ce, au grand regret de la population Cevinoise. Mais étant donné l'effectif actuel, cette aubade n'est pas réalisable. Suite à ce constat et résolument tournée vers l'avenir, la batterie fanfare lance un appel pour recruter de nouveaux musiciens (jeunes, moins jeunes, femmes, hommes).

Pour prendre contact auprès de nous, n'hésitez pas à

vous rapprocher de la mairie et/ou de nous lors de nos différentes manifestations.

Comment ne pas finir ce message par les traditionnels remerciements :

Tout d'abord, à la population Cevinoise qui ne cesse de soutenir notre batterie fanfare et qui nous accueille toujours chaleureusement.

Ensuite, à nos amis musiciens de Maurienne, du secteur Albertvillois, du Beaufortain et d'ailleurs qui, de part leur aide, nous permettent d'assurer certaines sorties agrémentées de beaucoup de convivialité.

Enfin, félicitations aux quatre musiciens qui ont reçu, fin 2011, la médaille pour 15 ans de présence, au sein de la Batterie Fanfare. Merci à Georges PIVIER, à Jonathan PIVIER, à Gabriel MARQUES et à Emmanuel MARQUES pour leur implication et que celle-ci dure encore longtemps.

Nous présentons nos meilleurs vœux à toute la population Cevinoise.

L'Echo de Secheron

Centre d'Incendie et de Secours de Basse Tarentaise

L'activité du centre

Composé d'une vingtaine de Sapeurs-Pompiers volontaires, femmes et hommes, armant trois engins, le Centre d'Incendie et de Secours de Basse Tarentaise a effectué une cinquantaine d'interventions en 2012 sur les communes du secteur (Tours en Savoie, La Bâthie, Esserts-Blay, Saint Paul, Cevins et Rognaix) mais aussi en renfort à la demande d'autres centres.

Le corps, dépendant du département, est équipé d'un des trois dévidoirs automobile de la Savoie, ce qui amène l'équipe à prendre part à des interventions plus lointaines.

En plus des interventions, l'ensemble des Sapeurs-Pompiers effectue

mensuellement des manœuvres. Ces formations obligatoires permettent un maintien et un perfectionnement des compétences dans le domaine de l'incendie, du secourisme, etc. Cette année, des stages de formation initiale ou de spécialisation ont aussi été suivis par plusieurs pompiers de Basse Tarentaise.

D'autre part, plusieurs Sapeurs-Pompiers du centre complètent leurs activités dans des centres plus importants tels qu'Albertville ou Beaufort.

La surveillance des animations communales (feux d'artifice, course de vélos,...) et la vérification des poteaux incendie font aussi partie intégrante de l'activité de la caserne.

En juin 2012, le Centre d'Incendie et de Secours a emménagé dans les anciens locaux techniques de la commune de La Bâthie. Ce transfert a permis d'accueillir en un seul lieu les trois véhicules

(remisés auparavant entre La Bâthie et Cevins). Une salle de cours, des vestiaires hommes et femmes ainsi que des sanitaires permettent aux Sapeurs-Pompiers d'évoluer dans des conditions agréables.

La modernité de l'infrastructure permet aussi l'accueil de stages. Ainsi, un groupe de pompiers venu de tout le département a suivi une formation à la conduite dans un cadre parfaitement adapté.

Recrutement

Pour rejoindre l'équipe, il faut avoir entre 17 et 55 ans, être motivé, remplir certaines conditions physiques et médicales. Une formation au secourisme en équipe et à la lutte contre les incendies est dispensée par le département. Cet apprentissage, très enrichissant personnellement mais aussi professionnellement, est reconnu au niveau national.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter l'Adjudant-Chef DENCHE Philippe au 04 79 89 67 50 ou à adresser un courrier au Centre d'Incendie et de Secours de Basse Tarentaise, 89 rue Saint Vincent de Paul, 73540 La Bâthie



Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Cevins et Rognaix

Monsieur, Madame,

Une année s'est écoulée depuis la dernière parution, l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers réunie sur les deux communes (Cevins et Rognaix) compte environ trente personnes (anciens, veuves).

Celle-ci survit grâce aux membres de l'Amicale qui s'investissent lors des manifestations, ainsi que les personnes qui nous font des dons.

Je souhaiterais les en remercier.

Voici quelques activités :

- Février : Tirage des rois
- Août : La journée détente en amicaliste

Et nous tenons à remercier aussi la commune pour le prêt de la Salle des Fêtes ainsi que l'ancien local du CIS.

Tous se joignent à moi pour vous remercier de votre accueil, lors du passage pour les calendriers du CIS de Basse Tarentaise et nous vous présentons à tous, nos meilleurs vœux pour l'année 2013.

**Le Président de l'Amicale,
M. Sébastien PIVIER** 

Agence Postale Intercommunale

L'activité de notre Agence Postale Intercommunale est de plus en plus florissante et nous avons comptabilisé 3900 clients pour l'année 2011. Elle vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Sur la zone d'activité d'Albertville, nous sommes l'Agence Postale qui réalise le 2ème chiffre d'affaires. Nous nous classons en 2ème position en chiffre de ventes. En téléphonie, nos clients sont désormais nombreux et fidèles.

Corinne vous accueille avec le sourire pour réaliser vos diverses opérations :

- Retraits des courriers et colis avisés;
- Les affranchissements : tous types de courriers et de colis nationaux et internationaux;
- Financières : retraits (à hauteur de 350 € par semaine), dépôts d'espèces;
- Ventes : divers tarifs de timbres, enveloppes pré-timbrées, emballages colissimo, emballages chronopost, des recharges téléphoniques tout opérateur (la Poste Mobile, SFR, Bouygues etc.);
- Et encore d'autres services tels que la réexpédition du courrier...



Association Républicaine des Anciens Combattants : A.R.A.C.

Histoire et Mémoire

Depuis sa création en 1917, l'A.R.A.C. se bat pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix, ce qui signifie que nous sommes contre l'austérité, pour les valeurs républicaines et pour la souveraineté nationale.

Or, dernièrement 470 députés ont voté pour le « traité de stabilité » en Europe qui, en fait, condamne l'Europe à l'austérité, à la récession et, en même temps, traduit la perte d'une partie de l'indépendance de notre pays. 70 députés, venant de tous les horizons politiques ont eu le courage de voter contre ce « traité ».

D'autre part, on apprend que notre système de Sécurité Sociale, basé sur la solidarité, pourrait, au niveau européen, être mis en concurrence comme d'autres marchés publics, c'est-à-dire qu'elle pourrait passer à des opérateurs privés, par exemple les géants de l'Assurance qui ont déjà absorbé les mutuelles, les assurances complémentaires.

C'est une grande menace pour la pérennité de notre système de Sécurité Sociale issu du Conseil National de la Résistance.

L'A.R.A.C. appelle aussi à faire obstacle à toute utilisation du 11 Novembre pour relancer l'idée d'une journée unique du Souvenir. Le nouveau Ministre des Anciens Combattants s'y est engagé. Le nouveau Gouvernement



doit aussi reconnaître la vérité historique du « cessez le feu » en Algérie le 19 Mars 1962 suite aux accords d'Evian et soutenir la création d'une « Journée Nationale de la Résistance » le 27 Mai de chaque année (date de la création du C.N.R. par Jean Moulin en 1943). Cette demande est proposée et soutenue par « l'Association Française des A.C. » (37 Associations).

Nos vœux les plus sincères sont adressés à la population pour l'année 2013.

La Section A.R.A.C. de Cevins

Club du Nant Bayet

**Vieillir en beauté, c'est vieillir avec son cœur.
Sans remords, sans regret, sans regarder l'heure.
Aller de l'avant, arrêter d'avoir peur.
Car, à chaque âge, se rattache un bonheur.**



Cette maxime le Club du Nant Bayet, l'a fait sienne et, pour ses membres, le bonheur, ce sont les retrouvailles hebdomadaires qui permettent de partager des activités, de faire

des rencontres, d'échanger autour d'un repas, de s'aérer par des voyages ou visites et cette liste n'est, bien sûr, pas exhaustive.

Le Club commence sa 5ème année de fonctionnement et aucune des années précédentes ne fut plus festive que 2012. Nous avons fêté Carnaval, l'été et l'automne par des repas gourmets grâce à des bénévoles très compétents et très dévoués à sa cause, qu'ils soient remerciés.



L'année fut, également, très riche en tournois et concours de Belote ou de Boules et notre Club remercie les clubs voisins d'Esserts-Blay ou de Tours pour leur participation à quelques activités. L'ouverture et les échanges sont toujours une source de richesse et elle pourrait devenir une aide importante en ce qui concerne la mise en place de certaines sorties communes au cours de l'année !

Au printemps, le club est allé visiter le Parc des

Oiseaux dans les Dombes. Malgré un temps assez moyen, nous avons pu découvrir une multitude d'oiseaux aussi différents qu'inattendus dont certains complètement inconnus. La journée ne fut pas trop longue pour parcourir l'immense espace à pieds ou par le petit train. Au retour, nous avons pu goûter et acheter la "Roussanne" dans une cave régionale très



accueillante.

Le 8 décembre, nous sommes allés nous émerveiller devant les spectaculaires illuminations de la ville de Lyon. Partis à la mi-journée par un bus qui nous a conduit malgré la neige tombée en abondance les jours précédents mais, très heureusement presque absente dans la région Lyonnaise, au pied de Fourvière. Une visite de la ville nous était proposée par un guide, puis un repas nous attendait au restaurant avant une "croisière" d'une heure sur la Saône suivie d'une petite visite découverte à pieds dans les rues entre la place Bellecour et la place Carnot, très illuminées et très décorées, un régal pour les yeux.

Le "Club Nature" vient de recevoir le nouveau microscope qui permettra à tous ceux



qui le souhaiteront de "voir l'invisible". Prenez le temps de venir découvrir l'infiniment petit, il vous plongera dans un autre monde merveilleux et inconnu.



Tous les lundis au "Club Forme", les passionnés sportifs, amateurs de marche se sont émerveillés devant des paysages extraordinaires que nous offre notre si belle région entre Lauzière et Vanoise, sans oublier les Bauges ou le Beaufortain. Un montage sera présenté sur les "activités 2012" de ce club et vous y serez tous les bienvenus, pratiquants ou non de cette activité, aux environs du mois de février (une information sera donnée).

Chaque vendredi, à 14 heures, le Club ouvre ses portes avec jeux divers, autres activités puis, un goûter est offert à tous grâce aux bons gâteaux ou autres bugnes confectionnés par les participants eux-mêmes que nous remercions vivement ici.

Ce premier semestre les réunions sont prévues :
Rognaix : Janvier 2013 (sauf le 18 à St. Paul)
Mars 2013
Mai 2013

Association des Parents d'Elèves

Existante depuis plusieurs années, l'association des parents d'élèves de Cevins est constituée de parents bénévoles qui se succèdent et qui donnent tour à tour un peu de leur temps et de leur énergie. Tout au long de l'année les manifestations s'enchaînent (repas dansant, bal années 80, thé dansant, ventes de pain...) afin de récolter des fonds qui sont directement profitables aux enfants puisqu'ils subventionnent une partie des projets proposés par le corps enseignant (sorties culturelles, sportives...)

Nous nous félicitons cette année encore de notre succès puisque nous avons reversé à l'école la somme de 5600€ !!! Mais nous n'oublions pas pour autant de poursuivre nos actions puisque les projets sont nombreux à l'école de Cevins pour 2013!!

2 jours classe de neige pour les maternelles
Visite de Peaugres pour la classe des CP-CE1
10 jours de classe de mer pour les CE2-CM1 et CM2

Pour permettre la concrétisation de tous ces beaux projets nous vous attendons nombreux lors de nos prochaines manifestations !

Dates à retenir :

1er Avril 2013 : thé dansant

Juillet 2013 : kermesse

Novembre 2013 : repas dansant



Confection et vente de pain à Bornand : les dates seront communiquées sur les panneaux d'affichage de la commune.

L'équipe des bénévoles vous remercie de votre soutien et vous présente ses meilleurs vœux pour 2013 !



PREVENTION DES CAMBRIOLAGES : AGISSONS ENSEMBLE

1 – Si besoin, développez la protection de votre habitation ou de votre commerce en renforçant les accès ou par le biais de l'installation d'une alarme.

2 – Photographiez ou filmez vos objets de valeur ; marquez-les si besoin avec des signes distinctifs et/ou notez les numéros de série. Conservez les factures de ces objets et leurs caractéristiques.

3 – Si vous devez laisser les clés aux abords de votre domicile, n'utilisez pas des cachettes « classiques » (tels le paillason, le pot de fleurs, ...). Ne mentionnez pas vos nom et adresse sur le trousseau de clés. Si vous perdez vos clés, changez vos serrures.

4 – Ne laissez pas d'indication mentionnant votre absence, notamment sur le répondeur téléphonique. Faites relever votre courrier et faites « vivre » votre habitation par le biais d'un proche.

5 - Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes. Faites de même la nuit, que vous soyez ou non présent dans l'habitation.

6 – En cas d'absence prolongée, prévenez un tiers (voisin ou proche) et la Gendarmerie (opération « TRANQUILLITE VACANCES ») de votre départ et ... signalez-leur votre retour !

7 – Chez vous, en cas d'absence, ne laissez pas vos objets de valeur en évidence : les cambrioleurs cherchent par exemple toujours les bijoux dans la salle de bains.

8 – Ne laissez pas en évidence de clés, de modes de paiement (carte bancaire, chéquier ...) ou encore votre téléphone portable dans l'entrée de la maison ou visibles depuis l'extérieur ; rangez-les en lieu sûr.

9 – Vérifiez l'identité de tout démarcheur (professionnel ou particulier), notamment par le biais d'une carte professionnelle, avant de le laisser pénétrer dans votre domicile.

10 – Soyez solidaires entre voisins : signalez à la Gendarmerie - ou à la Mairie - tout véhicule (par sa plaque d'immatriculation) ou personne dont vous jugez le comportement inhabituel ou suspect.

Et si malgré tout, vous vous faites cambrioler ... prévenez immédiatement (de jour comme de nuit) la Gendarmerie, et ne touchez à rien afin de ne pas détruire les traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête.

Communauté de brigades d'ALBERTVILLE – UGINE – GRESY SUR ISERE

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Brigade d'UGINE 2, av. de Serbie 73400 UGINE Tél : 04 79 37 30 17 | Brigade d'ALBERTVILLE 70, av. des chasseurs alpins 73200 ALBERTVILLE Tél : 04 79 32 00 17 | Brigade de GRESY SUR ISERE 594 rue de Longeraie 73460 GRESY SUR ISERE Tél : 04 79 37 94 17 |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|



INFORMATIONS PRATIQUES

Heures d'ouverture de la déchetterie :

- Le lundi de 13h30 à 17h00
- Le mercredi de 13h30 à 17h00
- Le Jeudi de 09h00 à 12h30
- Le samedi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Collecte sélective des déchets :

- 3 conteneurs se situent sur le parking de l'Eglise.
- 3 conteneurs se situent sur le parking face à la Gentilhommière.
- 3 conteneurs se situent à l'entrée de la Zone du Vernay.

Ne rien déposer au pied des conteneurs. Tout doit être mis dans les conteneurs ou dirigé vers la déchetterie.

Divagation des chiens :

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite. Propriétaires, afin d'éviter tout incident, tenez votre chien en laisse.

Assistante sociale :

Le numéro de téléphone de l'assistante sociale du secteur, qui tient une permanence à La Bâthie, le mardi après-midi, est le : 04.79.89.66.76.

Infos Mairie :

Heures d'ouverture au public :

- Lundi, Mercredi et le Vendredi de 08h00 à 12h00.
- Mardi et Jeudi de 13h30 à 18h00.

Recensement militaire :

Dès 16 ans, les filles et garçons, de nationalité française, doivent se faire recenser au Secrétariat de Mairie, pour effectuer la journée du citoyen (se munir du livret de famille des parents).

Etat-Civil et documents divers :

Les extraits d'actes (naissance, mariage, décès) sont à retirer dans la Commune d'origine.

Les fiches familiales et individuelles d'Etat-Civil sont supprimées. Elles peuvent être remplacées par une photocopie du livret de famille, une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou un extrait d'acte de naissance.

Les photocopies certifiées conformes sont supprimées. Elles n'ont plus à être exigées et la simple photocopie du document demandé est, désormais, suffisante.

Passeports – Cartes Nationales d'Identité :

Depuis le 1er Janvier 2010, les tarifs de renouvellement des passeports s'élèvent à : 86 Euros pour une personne majeure, 42 Euros pour le mineur de 15 ans à 18 ans et 17 Euros pour le mineur de moins de 15 ans.

Les demandes sont à déposer dans n'importe quelle Commune détentricice du dispositif de recueil pour la délivrance de passeports biométriques. Les plus proches de Cevins sont les Communes d'Albertville et de Moutiers.

Il est vivement recommandé de prendre rendez-vous pour le traitement d'un dossier de demande de passeport.

La délivrance de la Carte Nationale d'Identité reste gratuite. Toutefois, à compter du 1er Janvier 2009, les nouvelles dispositions précisent que le renouvellement de la Carte Nationale d'Identité est soumis à un droit de timbre de 25 Euros lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la Mairie (suite à perte ou vol).

La bibliothèque :

La bibliothèque est ouverte tous les lundis après-midi de 16h30 à 17h00.

